

Le débat sur la réforme des retraites relancé



Le financement du système de retraite

Le Conseil d'orientation des retraites a publié en juin 2021 un rapport dans lequel il annonce que le déficit du système de retraite, tous régimes confondus, a atteint 18 milliards d'euros en 2020. Dans le système de retraite français, les cotisations des actifs servent à payer les pensions des retraités. L'allongement de l'espérance de vie a un impact sur l'équilibre financier du système.

L'actualité

Le Conseil d'orientation des retraites (COR), un organisme placé auprès du Premier ministre, a publié jeudi dernier un rapport dans lequel il annonce que le déficit du système de retraite, tous régimes confondus, a atteint 18 milliards d'euros en 2020, contre 23,5 milliards d'euros prévus en novembre, « la contraction de l'activité ayant été moins forte que prévu ».

« Malgré le contexte de la crise sanitaire et le vieillissement progressif de la population française, les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le PIB resteraient sur une trajectoire maîtrisée », note le COR dans son rapport.

Emmanuel Macron a déclaré début juin que la réforme des retraites, suspendue en mai 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, ne pourrait selon lui « être reprise en l'état ». Cette réforme, qui prévoyait d'instaurer un régime reposant sur l'acquisition de points, « était très ambitieuse, extrêmement complexe et, du coup, était porteuse d'inquiétude », a ajouté le président de la République.

Les systèmes de retraite

Le système de retraite français fonctionne selon une logique de répartition : **les cotisations versées par les actifs et leurs employeurs au cours d'une année servent à payer les pensions des retraités de cette même année**. Ce mode de fonctionnement diffère de celui de la retraite par capitalisation, utilisé par exemple aux Pays-Bas ou en Suisse, où **les actifs épargnent pour financer leur future retraite**. En 2018, les cotisations représentaient 80 % du total du financement des retraites en France, selon le COR. Deux types de retraite se superposent en France : une retraite de base où la pension est calculée à partir du salaire moyen obtenu par le salarié lors d'une période donnée et une retraite complémentaire où la pension est calculée en fonction d'un nombre de points. Dans ce système par points, les cotisations permettent d'acquérir des points qui servent de base au calcul de la pension. La valeur du point est connue au moment du départ à la retraite.

Un système déficitaire

Excédentaire jusqu'en 2007, le solde du système de retraite français (la différence entre ses recettes et ses dépenses) « devient négatif à partir de 2008 du fait de l'arrivée en retraite des générations nombreuses du baby-boom », explique Vie-publique.fr, un site d'information dépendant des services du Premier ministre. Tous les régimes de retraite ne sont cependant pas déficitaires. Les caisses des régimes qui ont enregistré des excédents financiers, comme la retraite complémentaire des salariés du privé, des professions libérales ou le régime des avocats, **disposent de réserves évaluées au total à 151 milliards d'euros au 31 décembre 2020**, selon un rapport publié en juin par le COR. Pour l'économiste français Gilles Raveaud, ces réserves destinées à amortir les secousses conjoncturelles pourraient servir à pallier le besoin de financement du système de retraite. « **Ce n'est pas vraiment la fonction de ces fonds de réserve que de répondre à des besoins structurels de financement** », note toutefois auprès de Libération en 2019 l'économiste français Pierre Concialdi.

Les dépenses de l'ensemble des régimes de retraite de base et complémentaire ont atteint 327,9 milliards d'euros en 2019, soit 13,5 % du PIB (la production totale de biens et de services) de la France, selon un rapport publié en mai par la Drees, le service des statistiques du ministère de la Santé.

Les facteurs d'aggravation du déficit

L'équilibre économique du système de retraite français dépend du rapport démographique, c'est-à-dire du nombre de cotisants rapportés au nombre de retraités. Selon le COR, il y aura 1,3 cotisant par retraité en 2060 contre 1,7 cotisant par retraité en 2018 et plus de 2 cotisants par retraité au début des années 2000. Cette réduction du rapport entre le nombre de cotisants et de retraités s'explique par l'allongement de l'espérance de vie, souligne France Stratégie, un organisme d'études et de prospective qui dépend du Premier ministre, dans un rapport publié en 2018. **L'équilibre économique du système de retraite est également menacé par une entrée plus tardive sur le marché de l'emploi après des études plus longues**, précise France Stratégie.

L'équilibre des comptes

Il existe trois manières de rééquilibrer le système de retraite : accroître les cotisations, baisser les pensions ou augmenter l'âge de départ à la retraite. Dans une étude publiée en 2003, l'économiste français Henri Sterdyniak jugeait « normal que l'augmentation de la durée de vie » se traduise par des hausses « proportionnelles des périodes d'activité et de retraite ». En raison de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'arrivée à la retraite de la génération issue du baby-boom, plusieurs réformes récentes ont joué sur différents paramètres tels que l'âge de départ ou la durée de cotisation en vue de garantir l'équilibre financier du système. Une réforme adoptée en 2010 a relevé de deux ans l'âge légal de départ à la retraite (l'âge minimal à partir duquel un assuré peut toucher une pension), le faisant ainsi passer de 60 ans à 62 ans pour le régime général. Le projet de réforme de retraites du gouvernement, suspendu en mai 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, **visait à rétablir l'équilibre financier du système de retraite en instaurant un « âge d'équilibre »** : les pensions seraient minorées en cas de départ en retraite avant cet âge et majorées en cas de départ après cet âge. Ce projet prévoyait également un système de retraite universel par point se substituant aux 42 régimes actuels.

Pour aller plus loin

EVOLUTION

Comment le système de retraite français s'est-il construit depuis ses prémises au XVII^e siècle ? Quelles ont été les réformes majeures ? Dans un article publié en 2019, Brief.me revient sur les grandes dates du système de retraite français, qui a constamment évolué, que ce soit en matière de durée de cotisation ou d'âge pour l'ouverture des droits

→ [Lire l'article.](#)

FONCTIONNEMENT

Dans une vidéo publiée en 2014, la chaîne YouTube « Dessine-moi l'éco » reprend à travers une animation les bases du système de retraite en France. Elle explique le fonctionnement d'un système par répartition et l'influence de l'âge de départ sur l'équilibre du système

→ [Voir la vidéo.](#)

Source : <https://www.brief.eco/>